
Guide creation d'entreprise

Madagascar



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Guide complet de création d'entreprise à Madagascar en 2024

02 Zones franches et régimes spéciaux à Madagascar : Guide employeur



Guide complet de création d'entreprise à Madagascar en 2024

Les formes juridiques disponibles à Madagascar

Madagascar offre plusieurs statuts juridiques pour la création d'entreprise, régis principalement par la Loi n° 2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales :

Entreprises individuelles

- **Entreprise Individuelle (EI)** : Statut le plus simple, sans capital minimum requis
- **Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)** : Protection du patrimoine personnel

Sociétés commerciales

- **Société à Responsabilité Limitée (SARL)** : Capital minimum de 100 000 MGA, 1 à 20 associés
- **Société Anonyme (SA)** : Capital minimum de 10 000 000 MGA, minimum 7 actionnaires
- **Société par Actions Simplifiée (SAS)** : Capital minimum de 100 000 MGA, grande flexibilité statutaire
- **Société en Nom Collectif (SNC)** : Responsabilité solidaire et illimitée des associés

Démarches de création étape par étape

1. Réservation de la dénomination sociale

Cette étape s'effectue auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) :

- Coût : 5 000 MGA (à vérifier)
- Délai : 24 à 48 heures
- Validité : 6 mois

2. Ouverture d'un compte bancaire professionnel

Le dépôt du capital social doit être effectué dans une banque agréée à Madagascar. Les principales banques acceptant ces dépôts sont :

- BOA Madagascar
- BNI Madagascar

- Société Générale Madagascar
- MCB Madagascar

3. Rédaction des statuts

Les statuts doivent être rédigés en français et contenir obligatoirement :

- La dénomination sociale
- L'objet social précis
- Le siège social
- Le capital social et sa répartition
- La durée de la société (maximum 99 ans)

4. Enregistrement au Registre du Commerce

L'immatriculation s'effectue auprès de l'EDBM avec les documents suivants :

1. Statuts signés et paraphés
2. Certificat de dépôt des fonds
3. Attestation de domiciliation
4. Copie CIN des dirigeants
5. Formulaire M0 dûment rempli

Formalités administratives obligatoires

Immatriculation fiscale

L'inscription auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) est obligatoire selon le Code Général des Impôts malgache :

- **Numéro d'Identification Fiscale (NIF)** : Gratuit, délai de 2-3 jours
- **Numéro statistique** : Délivré par l'Institut National de la Statistique (INSTAT)

Affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS)

Obligatoire dès l'embauche du premier salarié :

- Cotisation patronale : 13% du salaire brut (à vérifier)
- Cotisation salariale : 1% du salaire brut (à vérifier)

Affiliation à l'Office du Travail et de l'Hygiène (OTH)

Nécessaire pour les entreprises employant des salariés :

- Déclaration d'ouverture d'établissement
- Respect du Code du Travail malgache (Loi n° 2003-044)

Coûts de création d'entreprise

Voici une estimation des coûts principaux (montants à vérifier auprès des organismes concernés) :

SARL

- Réserve de dénomination : 5 000 MGA
- Enregistrement RCS : 50 000 MGA
- Publication au Journal Officiel : 30 000 MGA
- Frais de greffe : 25 000 MGA
- **Total approximatif : 110 000 MGA**

SA

- Frais similaires à la SARL mais majorés
- Commissaire aux comptes obligatoire
- **Total approximatif : 200 000 MGA**

Délais de création

Selon l'EDBM, les délais moyens sont :

- **Procédure normale** : 7 à 15 jours ouvrables
- **Procédure express** : 3 à 5 jours ouvrables (avec frais supplémentaires)
- **Guichet unique EDBM** : Permet de réduire les délais

Obligations post-création

Déclarations périodiques

- **TVA** : Déclaration mensuelle si CA > 200 000 000 MGA/an (à vérifier)
- **Impôt sur les revenus** : Déclaration annuelle avant le 15 mai
- **Patente** : Paiement annuel selon l'activité

Tenue de la comptabilité

Selon le Plan Comptable Général malgache :

- Comptabilité simplifiée pour les petites entreprises
- Comptabilité normale pour les moyennes et grandes entreprises
- Dépôt des comptes annuels obligatoire

Organismes d'accompagnement

Plusieurs structures peuvent vous accompagner :

- **EDBM (Economic Development Board of Madagascar)** : Guichet unique
- **Centres de Formalités des Entreprises (CFE)** : Dans les principales villes
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Madagascar** : Conseil et formation
- **FIVMPAMA (Groupement des Entreprises de Madagascar)** : Réseau professionnel

Conseils pratiques

- Vérifiez la disponibilité du nom de votre entreprise avant toute démarche
- Préparez tous les documents en amont pour accélérer la procédure
- Consultez un avocat ou expert-comptable pour les statuts complexes
- Anticipez les obligations fiscales et sociales dès la création
- Souscrivez une assurance responsabilité civile professionnelle

Note importante : Les montants et procédures mentionnés sont susceptibles d'évoluer. Il est recommandé de vérifier les informations auprès de l'EDBM et des administrations compétentes avant d'entamer les démarches.

Zones franches et régimes spéciaux à Madagascar : Guide employeur

Vue d'ensemble des zones franches malgaches

Madagascar dispose d'un système de zones franches établi par la **Loi n° 89-027 du 28 décembre 1989**, modifiée par la **Loi n° 2007-037 du 14 janvier 2008**. Ce dispositif vise à attirer les investissements étrangers et à développer les exportations, particulièrement dans les secteurs textile, agroalimentaire et manufacturier.

L'**Economic Development Board of Madagascar (EDBM)** supervise l'ensemble du système des zones franches, remplaçant l'ancien organisme GASYF depuis 2017.

Types de zones économiques spéciales

Zones franches industrielles

Les principales zones franches industrielles se concentrent autour de :

- **Antananarivo** : Zone franche de Forello et Tanjombato
- **Antsirabe** : Zone industrielle d'Antsirabe
- **Antsiranana** : Zone franche du Nord
- **Toamasina** : Zone portuaire et industrielle

Entreprises franches

Les entreprises peuvent bénéficier du statut franc sans être nécessairement implantées dans une zone dédiée, sous réserve de respecter les critères d'exportation fixés à **minimum 95% de la production**.

Avantages fiscaux et douaniers

Exonérations fiscales

Les entreprises bénéficiant du régime de zone franche jouissent des avantages suivants :

1. Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) :

- Exonération totale pendant les 2 premières années
- Taux réduit à 10% de la 3ème à la 5ème année
- Taux de 20% à partir de la 6ème année (au lieu de 25% du droit commun)

2. **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : Exonération sur les équipements et matières premières importés
3. **Droits de douane** : Suspension des droits et taxes à l'importation
4. **Taxe professionnelle** : Exonération pendant 5 ans

Régime de change privilégié

Les entreprises franches bénéficient de :

- Liberté totale de rapatriement des capitaux et bénéfices
- Comptes en devises autorisés
- Facilités de change pour les opérations courantes

Secteurs d'activité prioritaires

Textile et habillement

Le secteur textile représente environ **75% des entreprises en zone franche** et emploie plus de 200 000 personnes. Madagascar bénéficie de l'**AGOA (African Growth and Opportunity Act)** pour l'exportation vers les États-Unis.

Agroalimentaire

Secteur en développement avec focus sur :

- Transformation de produits agricoles locaux
- Épices et huiles essentielles
- Produits de la mer

Technologies de l'information

Émergence du secteur des services informatiques et centres d'appels, bénéficiant des compétences linguistiques (français, anglais) de la main-d'œuvre locale.

Procédures d'agrément

Conditions d'éligibilité

Pour obtenir l'agrément de zone franche, les entreprises doivent :

1. Investir un montant minimum de **250 000 USD** (à vérifier)
2. Employer au minimum **300 personnes** dans les 3 ans
3. Exporter au moins **95% de la production**

4. Respecter les normes environnementales

Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- Étude de faisabilité détaillée
- Plan de financement
- Business plan sur 5 ans
- Justificatifs de capacité technique et financière
- Étude d'impact environnemental si requise

Délais de traitement

L'EDBM s'engage à traiter les dossiers dans un délai maximum de **30 jours** pour les projets standard et **60 jours** pour les projets complexes.

Régimes d'investissement complémentaires

Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM)

Régie par la **Loi n° 2005-021**, elle offre des avantages spécifiques aux projets miniers d'envergure avec des investissements supérieurs à **50 millions USD**.

Code des Investissements

Le nouveau code des investissements (à vérifier - référence légale exacte) propose trois régimes :

- **Régime A** : Investissements de 200 000 à 2 millions USD
- **Régime B** : Investissements de 2 à 10 millions USD
- **Régime C** : Investissements supérieurs à 10 millions USD

Obligations des entreprises en zone franche

Obligations comptables et fiscales

- Tenue d'une comptabilité conforme au Plan Comptable Général 2005
- Déclarations trimestrielles à l'EDBM
- Respect des obligations sociales et du Code du Travail
- Contrôle douanier permanent des stocks

Responsabilité sociale et environnementale

Les entreprises doivent se conformer aux normes internationales, notamment :

- Standards **Better Work** pour le textile
- Certification environnementale ISO 14001
- Respect des conventions de l'OIT

Défis et perspectives

Contraintes actuelles

- Infrastructures de transport et d'énergie limitées
- Coût de l'électricité élevé (environ 0,20 USD/kWh)
- Délais portuaires à Toamasina
- Disponibilité limitée de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs

Projets de développement

Le gouvernement malgache travaille sur :

- Création de nouvelles zones franches régionales
- Amélioration des infrastructures portuaires
- Développement de parcs industriels intégrés
- Renforcement de la formation professionnelle

Pour toute information actualisée, les investisseurs sont invités à consulter directement l'**Economic Development Board of Madagascar (EDBM)** ou les services consulaires compétents.